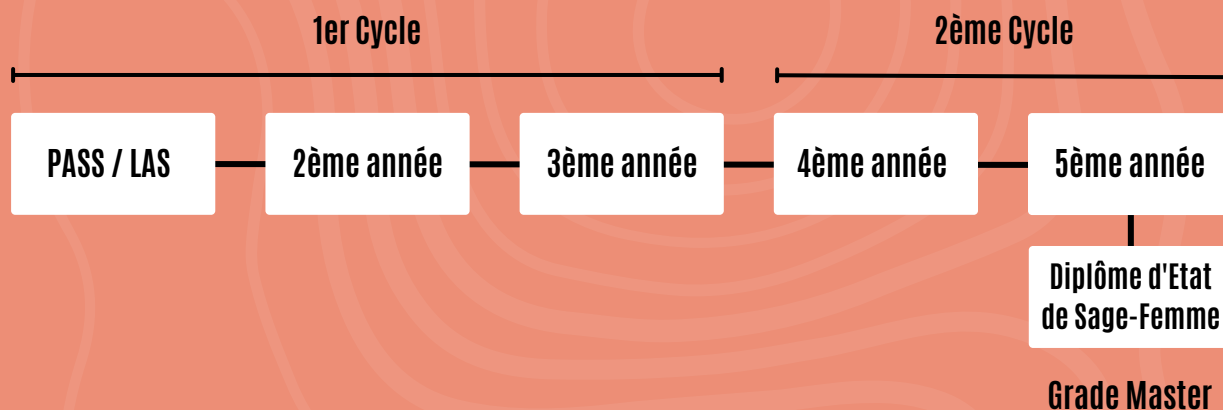


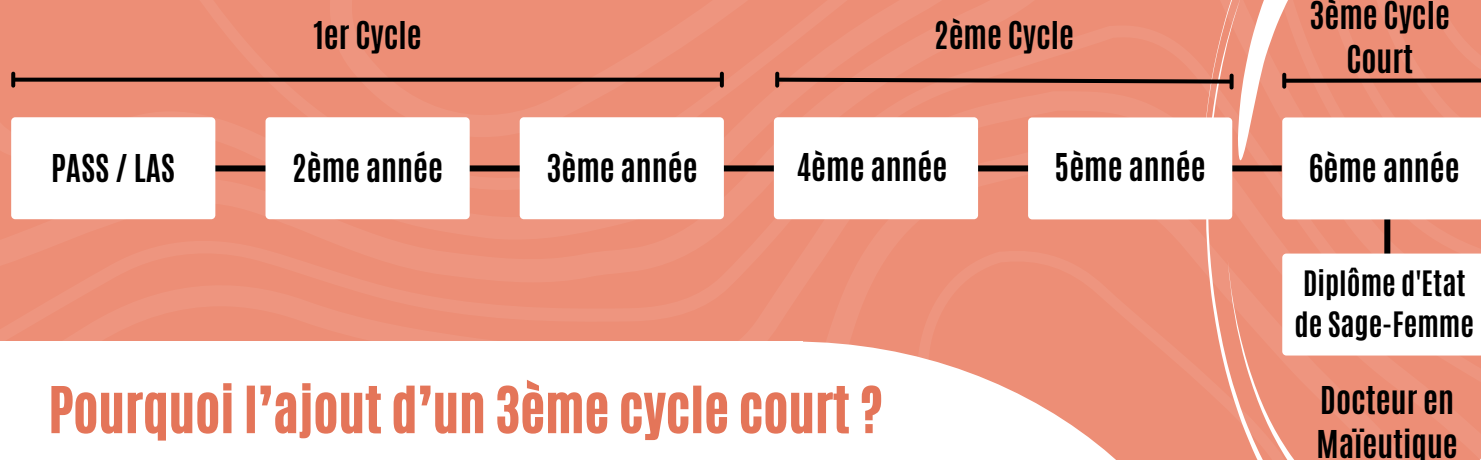


Les études de Sage-Femme

Avant 2023 :



Après 2023 :



Pourquoi l'ajout d'un 3ème cycle court ?

- > **Bien-être étudiant** : les études de sages-femmes sont denses. Cette 6e année permettra de réorganiser cette charge de travail.
- > **Accès à la recherche** : c'est un volet encore trop peu présent dans la formation de sage-femme et qui doit être développé.
- > **Thèse d'exercice** : à l'issue de la validation de la thèse, les étudiant·e·s obtiendront le titre de docteur·e en maïeutique.
- > **Élargissement des compétences** : les derniers arrêtés qui cadrent la formation datent de 2011 et 2013. Des compétences ont été rajoutées aux sages-femmes depuis, notamment dans le domaine de la gynécologie ; mais la formation n'a pas été adaptée.